



Présent(e)s : Nathalie BREBANT, Annette BRULE, Henrique CASTRO MUNOZ, Michel CRIBIER, Mme Danielle DUGUE Laetitia HARVEY, Jacques HOMMET, Patrick JAUBERTIE, Sarah KLUCSAR, Julie LEGG, Marie-Claude LHOMMET, Chantal LINKS, Pascal LOEB, Philippe LOIRET, Pierre LUCOT, Luc MONTI, JC NOHEN, M NOHEN, Denis PLANR, Nadine POUILLON, Alice QUILES, Philippe ROUFIAT, Romain VIDAL, Marie-Antoinette VITSE, Laure WINCKLER

Excusé(e)s : Laetitia BRANCOVAN, M. Patrice MIGAULT

En italique : notes de Pierre Lucot (NPL rédacteur du CR) des points exprimés après ou hors du Conseil Information post conseil : La Mairie informe le Président que la présence de l'élu référent (Boris) et du coordinateur (Vincent ou Hortense) sera limitée en 2019 à 6 présences. Il lui est par ailleurs précisé que la moyenne parisienne est de 4 réunions / an et celle de Paris centre de 2/an...

NPL : Notes incomplètes : les intervenants ne sont pas tous nommés, veuillez m'en excuser.

Ligne 72 : présentation de la Direction de la Voirie M. LEMENERE (DVD), M. ZHAR (Mairie 4)

Le nouveau réseau de bus sera établi le 20 avril.

M. LE MENER (Section d'Aménagement des Grand Projets – SAGP – de la Ville de Paris) présente au conseil (via Power Point) les futures implantations des arrêt de la ligne 72 sur le quartier.

Arrêt pont de Sully : situé à l'entrée du quai Henri IV face au n°4, avant les stations velib et auto lib. Le stationnement en vis-à-vis sera supprimé pour maintenir les deux voies de circulation (soit 5/6 places). Date des travaux : du 4 mars au 15 avril.

Arrêt suivant : au bout du quai HIV avant le passage piétons et la piste cyclable traversante, face au n°46. Idem pour le stationnement supprimé en vis-à-vis. Question est posée quant à la hauteur du trottoir : M. Le Mener en prend note. Date des travaux : du 25 mars au 12 avril

Arrêt à l'entrée du Bd Morland n°2: création d'un quai bus en emprise sur la voirie (pas de modification de la piste cyclable). Date des travaux : du 11 au 15 avril. Julie Legg suggère d'avancer l'actuel feu situé au-delà du carrefour afin d'éviter que les véhicules à l'arrêt bloquent la traversée du carrefour par le bus. Ce déplacement est logistiquement lourd, mais la remarque est jugée pertinente par MM Leménère et Zhar.

Pas d'autre arrêt boulevard Morland, la largeur de celui-ci ne permettant pas d'implantation.

L'arrêt suivant est donc quai des Célestins devant Massillon (actuel arrêt).

Monsieur Zhar rappelle que la préfecture de police impose une double voie de circulation quai HIV et Bd Morland. Cette obligation ne permet de créer un site propre pour le bus qu'à la condition de supprimer tous les stationnements quai Henri IV. Or il est par ailleurs indiqué que la file de stationnement « freine » les véhicules qui ont pour réaction de rouler encore plus vite lorsqu'il n'y a pas de stationnement.

Monsieur Zhar informe le CQ que 5 bus électriques seront affectés à cette ligne 72.

Au nom de l'ensemble du conseil, Michel Cribier remercie M. Le Mener pour cette présentation et M. Zhar pour sa présence. Il constate que les demandes du CQ concernant notamment la localisation de l'arrêt au pont de Sully ont été prises en compte. Il regrette cependant que la demande d'un arrêt supplémentaire entre Pont Marie et Pont de Sully n'ait pas été prévu et demande que cette implantation soit étudiée.

Quai Henri IV : aménagements et nuisances. M. ZHAR

Vitesse excessive :

Il est à nouveau fait constat de la vitesse excessive des véhicules quai Henri IV et boulevard Morland. M. Leménère et M. Zhar confirment que la Préfecture n'autorisera pas la création d'une voie à 30km/h sur ces deux axes. M. Zhar rappelle cependant que la Mairie fait tout son possible pour que le radar demandé soit mis en place et regrette que cette implantation ne relève pas de ses compétences mais de celles de la préfecture.

Dans l'attente (trop longue), il est proposé de mettre en place un radar « pédagogique ». Cette proposition est notée par M. Zhar qui en étudiera la possibilité.

Il est rappelé que cette vitesse est à la fois dangereuse (déjà plusieurs morts sur cette section) mais également génératrice d'importantes nuisances sonores pour une zone du quartier de plus en plus habitée.

Henrique CASTRO MUNOZ renouvelle la demande de mesures par « bruit parif » afin que soit confirmée l'état « autoroutier » de cette section de voie.

Autre disposition proposée : la mise en place d'un revêtement de voirie insonorisant. Renouvellement de la demande d'ouverture d'une voie du quai bas après le pont et de son tunnel (*ce qui permettrait d'avoir un site propre pour le bus au quai haut -NPL*). En conclusion des membres du conseil considère que la mairie n'a pas pris la mesure des nuisances qu'a généré la fermeture du tunnel et exprime le sentiment que les riverains ne sont pas entendus ni concertés alors qu'aucune mesure concrète n'a été proposée ou mise en place. D'autres en revanche se disent pleinement satisfaits de la fermeture des Quais bas à la circulation routière.

Lié à cette question mais non traité faute de temps (NPL) : Michel Cribier signale que le bouton poussoir des feux fonctionne quai des Célestins en face de la rue Saint Paul. Si cette demande du CQ a été entendue par la Mairie, pourquoi ne pourrait-il pas en être de même pour le quai Henri IV ? L'objection formulée à plusieurs reprises par la mairie concernant l'obligation de fluidité, ne peut à l'évidence être retenue.

Esplanade du quai Henri IV.

Henrique Castro Munoz remercie M. Zhar d'avoir entendu les demandes de mise en accessibilité du trottoir suite à l'implantation de la tente du salon des antiquaires.

Pierre Lucot s'étonne qu'une installation provisoire ait été autorisée alors que la demande de Play Ground (provisoire ou permanent) a toujours été refusée. Devant la réserve de certains membres du conseil pour cette implantation (nuisances sonores), il propose de l'implanter sur le quai bas.

M. Zhar explique qu'il s'avère techniquement impossible d'implanter un Play Ground sur cette esplanade pour des raisons de capacité de portance de l'Esplanade, de sécurité liées aux jeux de ballons et budgétaires. Pour le quai bas, seule une structure démontable serait envisageable (réglementation concernant les zones inondables). Pierre Lucot demande à ce que cette possibilité soit étudiée par la Mairie à l'identique de l'aménagement situé dans le square en bas de l'hôtel de ville.

« Tourne à gauche » au bout du quai HIV.

Pierre Lucot rappelle avoir démontré la faisabilité de ce rétablissement (cette faisabilité est contestée par Philippe Loiret) et demande qu'elle soit à nouveau étudiée par la DVD.

M. Zhar indique que le rétablissement n'est pas envisagé et qu'il reste facile de faire demi-tour plus loin ce que contestent les riverains présents.

Vide Grenier

Sarah Klucsar et Laetitia Harvey, confirment prendre à nouveau en charge l'organisation de ce 3^e vide grenier qui se tiendra le 23 juin sur le boulevard Henri IV (si possible des deux côtés). Le conseil les remercie. Les membres du conseil souhaitant les aider sont invités à se signaler car la tâche est lourde !

Luc Monti informe qu'à cette date il aura quitté ses fonctions (retraite) mais confirme que la Cité St Martin continuera son partenariat.

Corine Faugeron informe qu'à cette date le chantier de la rue de Sully sera terminé mais ne peut confirmer que ce sera le cas pour le square TdC

Biodiversité à Paris : « de la végétalisation à la biodiversité »

Mme Corine FAUGERON, M. GRASSE

Avec l'appui du Muséum et d'étudiants en master 2, il est mené un inventaire de la biodiversité dans le 4^e. L'objet est de recenser les plantes et les animaux (sur)vivants dans notre arrondissement. Comme dans tout Paris (et plus largement en France et dans le Monde), ceux-ci sont menacés de disparition du fait des activités humaines (réchauffement climatique, destruction des habitats, pollution, pesticides,...).

Corine Faugeron rappelle que 60% des moineaux ont disparu à Paris ; Michel Cribier informe que le Muséum propose des nichoirs à moineaux.

Plusieurs projets sont évoqués (jardins partagés, pieds d'arbres, façades et toits végétalisés,...), l'objet étant de les développer pour fonder un nouvel urbanisme mettant en avant des droits pour la nature et la création de véritables espaces et corridors d'aide au maintien de la biodiversité.

Nathalie Brebant souligne qu'il y a un écart entre les discours et les actes. Elle rappelle l'abattage des arbres du Parc Mandela (*et ceux de l'école Massillon NPL*).

Henrique Castro Munoz, informe soutenir le projet déposé au budget participatif (n°F001909) de création d'une coulée verte et d'un potager urbain solidaire déposé par Corinne Pulicani. Il invite les conseillers à voter pour ce projet situé rue de l'Arsenal.

Pierre Lucot regrette que la DEVE n'ait pas suffisamment pris en compte la nécessité d'adapter la ville au réchauffement climatique en prenant pour exemple le square TdC dans lequel il n'y aura pas de grands arbres à fort ombrage générateurs de fraîcheur et sous lesquels il aurait été possible de se mettre à l'ombre, les bancs étant disposés sous les bosquets prévus au projet côté rue de Sully.

Corine Faugeron répond vouloir également sensibiliser la DEVE à ces questions.

Ce sujet ayant intéressé les conseillers, Pierre Lucot propose que celui-ci soit à nouveau évoqué lors d'un prochain conseil afin de sensibiliser les habitants du quartier à ces questions. Monsieur Grasse communique ses coordonnées et se met à disposition pour toute demande : grasse@club-internet.fr

Chantier Morland

Patrice Migault, Chantal Links et Philippe Loiret étaient présents à la visite de chantier.

Philippe Loiret se déclare satisfait des aménagements réalisés sur le trottoir du Bd Morland

Il informe que la construction des parkings souterrains côté quai HIV est effectivement bruyante mais nécessaire et que la piscine côté Morland est également en cours de construction.

Le gros œuvre bruyant devrait se terminer en juin.

La pollution lumineuse a été atténuée.

Patrice Migault, absent, nous fait part de l'importante poussière générée par le béton déposé sur la voirie par les camions ainsi que du non respect du démarrage du chantier à 8h.

La date de la prochaine visite sera communiquée. Les conseillers sont invités à y participer.

Nuisances au carrefour Crillon Arsenal

Une nouvelle fois est évoquée la nuisance liée à l'usage de cet espace en centre de tri des encombrants. Annette BRULE signale avoir écrit à trois reprises à la Maire et être à ce jour toujours sans réponse. (Une copie de courrier est remise à Pierre Lucot).

Luc Monti, qui a ses bureaux au-dessus de cette place, confirme le bruit insupportable générer par cette activité.

Philippe Loiret rappelle avoir défendu des projets d'aménagements paysagers de cette zone et pense que la solution à ce problème réside dans l'aménagement de cet espace.

Le Conseil constate que ce sujet a été évoqué à de nombreuses reprises et qu'aucune solution n'a été proposée par les services ou la Mairie pour mettre fin à ces nuisances en trouvant un autre lieu pour réaliser cette activité (*pourquoi pas sous le tunnel du quai, au moins dans l'attente de son « aménagement » ? NPL*)

Hangar à vélo

Le conseil est informé qu'un parc à vélo (container) contenant 6 places va être expérimenté. Il souhaite être consulté pour cette expérimentation (usage et aspect).

Autres sujets non traités faute de temps :

- compte rendu de la réunion du 14 février « démocratie locale et fusion 1234 »
 - communication du CQ et future réunion publique
 - antenne relais au 30 rue St Paul : nuisances et réglementation
- Ces points seront à traiter lors du prochain conseil.

Synthèse et rappel des questions posées à la Mairie

- o Quai Henri IV : boutons poussoir et radar (sécurité et bruit)
- o Déplacement de l'espace tri Crillon Arsenal (bruit)
- o Play ground sur quai bas niveau HIV en bas des escaliers (animation)

Rappels :

- o Le passage piéton provisoire devant le chantier CRI rue Charles V est-il toujours justifié (entraîne des contraventions pour les véhicules y stationnant) ? Est-il possible de faire vérifier le niveau des émissions sonores ?
- o La liaison véhicules quai Henri IV/Boulevard Morland peut-elle être rétablie (avec continuité de la piste cyclable)
- o La Mairie peut-elle solliciter les services de l'urbanisme afin que la conformité du permis de construire de l'école Massillon soit vérifié (façade végétalisée) ? Sous quelle forme la modification de l'angle peut-elle être envisagée (prise en charge par Massillon, par la Mairie, par le CQ ?)
- o Circulation intensive Beautreillis/Petit Musc : des compteurs ont été mis en place rue Beautreillis et un test de fermeture du tronçon Petit Musc entre Cousin et quai a été réalisé durant 2 heures. Quelles sont les conclusions du service de la voirie ?

Prochaines réunions 2019

De 19h à 21h, salle Van Gogh de la **Cité Saint-Martin**, 4, rue de l'Arsenal

mercredi 20 mars 2019

Puis : 17 avril, 22 mai, 19 juin, 17 septembre, 15 octobre, 20 novembre, 17 décembre

Chaque membre du Conseil est invité à transmettre à Pierre et Vincent toute proposition de sujet qu'il souhaiterait voir aborder à l'occasion de la prochaine réunion.